

Direction des examens et concours

Bordeaux, le 13 JUIL. 2023

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des Universités

ARRETE

Vu les articles D334-25 à R334-35 et les articles D336-22-1 et D337-94-1 du Code de l'éducation relatifs à la procédure disciplinaire applicable aux candidats aux baccalauréats

ARTICLE 1^{er} :

La commission de discipline du baccalauréat de l'académie de Bordeaux pour la session 2023 est constituée comme suit :

Président(e) :

Titulaire : CZAJKOWSKI Serge, Maître de conférences, Université de Bordeaux
Suppléant : BARTOLUCCI Matteo, Maître de conférences, Université de Bordeaux

Vice-président(e) :

Titulaire : Linda DUPUY, IA-IPR d'Espagnol, Rectorat de Bordeaux
Suppléant : JAUZE Joël, IEN, Lettres Histoire-géographie, Rectorat de Bordeaux

Membres :

Titulaires :
TAUZIN Sandrine, IEN Mathématiques Physique-chimie, Rectorat de Bordeaux
Cécile DIOT, personnel de direction, Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux
Benoît GILLET, Professeur certifié sciences de l'ingénieur, lycée Max Linder, Libourne
Jérôme ALIKER, représentants des étudiants au conseil d'administration, Université de Bordeaux
Antonin BUHON, élève en classe de terminale, Lycée François Mauriac, Bordeaux

Suppléants :
Christophe FONTENIER, Personnel de direction, lycée Montesquieu Bordeaux
Louis BEURY, représentants des étudiants au conseil d'administration, Université de Bordeaux
Clément SAUTREUIL, élève en classe de terminale, Lycée René Cassin, Bayonne

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

